

Assemblée des délégués du 21 mai 2026

jeudi 21 mai 2026 • 20:00 - 22:00 | Assemblée des délégués

Participants				P	A	E	O
				Présent	Absent	Excusé	Online
	Claude Gremaud	Vice-président	vice-president@avgg.ch	P			
	Ludivine Besomi Chatagny	Admin & Finances	info@avgg.ch 079 518 22 32	P			
	Michel Currat	Fontainier	michel.currat@avgg.ch	P			
	Marcos Pires Mendes	Membre comité	marcos.pires@bossonnens.ch	P			
	Pierre-Alain Perroud	Membre comité + Commune Attalens	paperroud@attalens.ch			E	
	Sébastien Frossard	Membres comité	sebastien.frossard@sales.ch	P			
	Thomas Oberson	Membre comité + Commune Vuisternens	thomas.oberson@vuisternens.ch	P			
	Yves Currat	Membre comité	yves.currat@saint-martin-fr.ch	P			
	François Genoud	Préfet de la Veveyse				E	
	Charles Bailat	Président	president@avgg.ch	P			
	Valentin Bard	Préfet de la Glâne				E	
	Vincent Bosson	Préfet de la Gruyère				E	
	Patrice Borcard	Directeur ECAB				E	
	Pascal Toffel	Chef de Service SAgri				E	
	Nicolas Favre	Président ComFin	favre.nicolas1970@gmail.com	P			
	Pierre-Louis Fossati	ComFin	fossati@tt4.ch			E	
	Stéphane Baechler	Membre ComFin + Commune de Sâles	stephane.baechler@sales.ch			E	
	Eliot Savoy	Commune d'Attalens		P			
	Predrag Stamenkovic	Commune de Bossonens		P			
	Ludovic Gabriel	Commune de Granges		P			
	Pascal Grandjean	Commune de La Verrerie		P			
	Juliana Cruchon	Commune de Le Flon		P			
	Lionel Bussard	Commune de Saint-Martin		P			
	Claude Conus	Commune de Rue		P			

1 Appel des délégués

Ouverture de la séance

M. Charles Bailat, Président, ouvre la séance à 20h00. Il remercie la commune d'Attalens pour son accueil et souhaite également la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse les Préfets des trois districts ainsi que les représentants du SAgri et de l'ECAB, de MM. Pierre-Louis Fossati et Stéphane Baechler de la commission financière ainsi que M. Pierre-Alain Perroud, membre du comité. Mme Juliana Cruchon, déléguée de la commune de Le Flon aura quelques minutes de retard.

La parole est passée à M. Elliot Savoy, Syndic d'Attalens. Celui-ci souhaite la bienvenue aux personnes présentes et des discussions fructueuses. Il indique qu'un apéritif sera offert en fin d'assemblée.

Appel des délégués

Le Président précise que les délégués ont signé la liste des présences et sont en possession des cartons de vote. Il n'y a donc pas lieu de procéder à un appel nominatif.

8 communes sur les 9 communes de l'association sont représentées pour un total de 30 voix. La majorité requise est de 16 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut dès lors valablement délibérer.

2 Nomination des scrutateurs

Le Président nomme deux scrutateurs: MM. Thomas Oberson et Marcos Pires Mendes, tous deux membres du comité. Ceux-ci acceptent leur rôle.

3 Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre 2025 est disponible sur le site internet de l'AVGG ainsi que dans l'outil de partage. Pour cette raison, celui-ci ne sera pas lu en assemblée à moins que quelqu'un en fasse la demande. Ceci n'étant pas le cas, et l'assemblée n'ayant pas de question à ce sujet le Président passe à l'approbation du procès-verbal.

Le procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteure.



4 Comptes 2025

4.1 Présentation des comptes

La parole est passée à Mme Ludivine Besomi Chatagny pour la présentation des comptes. Ceux-ci étant disponibles sur le site internet et dans l'outil de partage, elle propose d'expliquer les grandes variations de chacun des chapitres.

a) Compte de Résultat

- Administration Générale:
 - La collaboratrice en comptabilité est entrée en fonction au 1er novembre 2025 alors que le budget prévoyait une charge dès le mois de janvier. Les montants des comptes de salaire et de charges sociales sont alors bien moins élevés que le budget prévu. L'AVGG a dû faire l'acquisition d'un ordinateur portable et accessoires pour la nouvelle collaboratrice.
 - L'AVGG a finalisé la plaquette de présentation de l'association. Le travail de mise en page, plus conséquent que prévu, a été confié à un tiers qui a été rémunéré.

- Le site internet de l'AVGG a été totalement revu et un nouvel hébergement a été nécessaire.
- Approvisionnement en eau
 - Un nouveau fontainier est entré en fonction au 1er novembre 2025 alors que le budget prévoyait une charge dès le mois de janvier. Les montants des comptes de salaire et de charges sociales sont là aussi bien moins élevés que le budget prévu. L'AVGG a dû faire l'acquisition d'un ordinateur portable et accessoires ainsi qu'un équipement adéquat pour le nouveau collaborateur.
 - Les amortissements planifiés sont moins élevés que prévu, car il avait été projeté d'activer un plus grand nombre d'investissements en 2025.
 - Un remboursement d'assurance est intervenu, suite à un dégât d'un couvercle de chambre par un tiers.
- Finances et impôts
 - Les produits d'intérêts sont stables, sans revenu d'investissement à terme.
 - Le bénéfice s'élève à CHF 111'983.53

M. Nicolas Hassler, délégué de la commune de Sâles, demande une explication concernant le montant de CHF 16'000 qui apparaît dans les charges exceptionnelles. L'administratrice des finances explique que l'AFC a facturé ce montant suite à un contrôle TVA.

b) Bilan

- Un suivi des débiteurs et créanciers est effectué régulièrement. Les montants ouverts au 31.12.2025 ont été encaissés / payés durant les premiers mois 2026
- Les travaux en cours représentent les investissements en cours. Lorsque ceux-ci sont terminés ils sont transférés dans le patrimoine administratif.
- Les réserves autorisées par le SCom sont la cotisation des communes et l'utilisation de la réserve de réévaluation.

Il n'y a pas de question de la part de l'assemblée

c) Investissements

Le Président reprend la parole pour présenter le tableau des investissements. Il indique que les montants en vert correspondent aux travaux terminés, en blanc les travaux ou études en cours et en jaune les investissements estimés futurs.

Il n'y a pas de question de l'assemblée par rapport aux investissements.

4.2 Rapport de la fiduciaire

L'administratrice des finances donne lecture du rapport de la fiduciaire.

Pour rappel, la fiduciaire Ruffieux a révisé les comptes de l'AVGG pour la première année.

1.2. Résultats de l'audit

1.2.1. Explications au sujet des écarts par rapport au texte standard

Il n'y a pas d'écart par rapport au texte standard, hormis l'information que l'exercice précédent a été révisé par un autre organe de révision.

Notre rapport propose à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2025.

1.2.2. Ajustements d'audit comptabilisés et non comptabilisés

Il n'y a pas eu d'ajustements d'audit significatifs nécessitant la comptabilisation d'écritures complémentaires pour l'exercice 2025.

1.2.3. Violation de la loi et du règlement d'organisation

Il n'y a aucune violation à signaler pour l'exercice sous revue.

1.2.4. Propositions d'améliorations et points relevés lors de la révision

Il n'y a pas de propositions d'améliorations ou points à relever lors de la révision des comptes 2025.

4.3 Rapport commission financière

 CoFin_Comptes_Fonctionnement_Investissement_2025-2.pdf

La parole est passée à N. Nicolas Favre, Président de la Commission financière. Celui-ci donne lecture du rapport de la commission.

Les points suivants sont relevés concernant les comptes de fonctionnement. Hormis les points ci-dessous, l'évolution des montants peut être constatée, sans particularité nécessitant de commentaire.

- Salaire du personnel d'exploitation: l'entrée en fonction du nouveau fontainier plus tard que prévu au budget a permis un économie de CHF 69'120.68 avec une incidence sur les charges sociales
- Marge bénéficiaire sur l'eau: la marge budgétisée était de CHF 737'500.- alors que les comptes présentent un bénéfice de CHF 823'201.90, soit une augmentation de CHF 85'701.90
- Entretien du réseau d'eau: charge inférieur au budget de CHF 43'565.44
- Des économies et bénéfices sur d'autres positions mineures, telles que le secrétariat, le géomètre ou encore les amortissements.

Au terme des analyses et délibération, la Commission financière propose à l'assemblée d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissement tels que présentés.

4.4 Discussion et approbation

Mme Cruchon, déléguée de la commune de Le Flon, est arrivée à 20h10

Le nombre de communes représentées est maintenant de 9 sur 9; le nombre de voix est de 34 et la majorité passe à 18.

L'assemblée n'ayant plus de question concernant la présentation des comptes 2025, le président propose de passer au vote.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2025 sont acceptés à l'unanimité.



5 Modification des statuts

5.1 Proposition de modification

Articles selon statuts votés le 1er octobre 2020		Nouveaux Articles proposés
		Chapelle
		d'un représentant par commune
		membre, élu par l'assemblée des délégués pour la législature ou le reste de celle-ci.
		plus un
		membre par commune membre de l'association

a) Modification du périmètre

Le Président indique que suite à la fusion de la commune de Rue, Chapelle devient un secteur de la commune et non plus un membre à part entière. L'article 7 des statuts doit dès lors être modifié en conséquence.

b) Intégration de l'ensemble des communes au sein du comité

Le Président explique que lors de sa dernière séance, les membres du comité ont approuvé la proposition de Bureau d'intégrer la totalité des communes membres au sein du comité de direction. Ceci pour plus de transparence et une meilleure communication.

Les nouveaux statuts sont en cours d'approbation au Service des Communes. La décision de l'assemblée est donc sous réserve de l'approbation du SCom et des législatifs des communes membres.

Il y aura plus de dépenses (jetons de présence) car le nombre de séance du comité sera plus important (env. 1x / mois) et le nombre de personnes formant le comité sera également plus nombreux mais au moins nous pourrions ainsi passer toutes les adjudications au comité. Ce qui n'est actuellement pas le cas car nous n'avons que 4 séance par an et cela n'est pas conforme à nos statuts.

De plus, nous pourrions ainsi créer des commissions pour partager la charge de travail. Il n'est pas exclu de devoir augmenter le % du secrétariat avec ce nouveau mode de fonctionnement du comité.

M. Marcos Pires Mendes indique que les infos discutées au comité ne sont pas transmises aux communes.

5.2 Intégration de toutes les communes membres au comité

M. Nicolas Hassler, délégué de la commune de Sâles, donne lecture de la position de la commune de Sâles. Celle-ci est opposée à la modification de proposée de l'article 18. Le nombre de participants est trop élevé, ce qui induit une augmentation des charges. En outre, il est demandé que chaque ordre du jour et chaque procès-verbal des séances de comité soient transmis à l'ensemble des communes.

Le Président répond que les procès-verbaux des comités ne doivent pas être diffusé selon la loi sur les communes, tout comme ceux des exécutifs communaux. Les décisions peuvent certes être communiquées mais pas le contenu des débats.

Le président invité les délégués à aller voir sur le site internet du Service des communes pour savoir ce qui peut ou pas être transmis aux exécutifs des communes membres. Il rappelle que le comité est là pour défendre les intérêts de l'association et non pas ceux la commune dont il est issu.

Il n'y a pas d'autres question ou remarque. Le Président passe au vote des modifications:

La modification de l'art. 7 est approuvée à l'unanimité.





6 Divers

Le Président annonce quelque points dans les divers:

1. Personnel AVGG

Le Président annonce la démission de Mme Rossier, engagée en tant que collaboratrice en comptabilité, au 31 mars. Mme Elisa Gremaud reprendra ses fonctions le 1er juin prochain.

Le contrat de M. André Alves, fontainier, est confirmé après son temps d'essai de 6 mois.

2. Inspection SAAV

Suite à l'inspection du SAAV, il ressort que chaque commune a l'obligation d'élaborer un manuel d'autocontrôle. L'AVGG ne peut pas se charger de cette tâche et il n'est pas envisageable de transmettre le document de l'AVGG comme modèle pour les communes. Un mandat sera donné au bureau Ribl pour l'élaboration d'un manuel-type.

3. Publication des analyses d'auto-contrôle

M. Charles Bailat indique que les analyses d'auto-contrôle seront dorénavant publiées sur le site internet de l'AVGG. Selon les indications du SAAV, les rapports peuvent être publiés, à condition qu'ils le soient en entier (pas d'extrait). Les analyses des autres réseaux connectés à l'AVGG et dont nous recevons les analyses ne seront quant à eux pas publiés.

4. Retour des PIEPS

M. Charles Bailat indique que les PIEPS peuvent être approuvés mais en tenant compte de certaines remarques. Chaque commune recevra un courrier de l'AVGG indiquant les modifications et compléments à apporter.

La parole est maintenant passée à l'assemblée.

1. Gestion de l'eau

Mme Cruchon, déléguée de la commune de Le Flon est étonnée d'avoir été contactée par le Canton au sujet du fonctionnement de la gestion de l'eau. Au niveau des auto-contrôles, il ressort que chaque commune est responsable de ses contrôles. Un contrat / procuration passé avec l'AVGG permettrait de continuer à fonctionner comme cela se fait actuellement. Mme Cruchon relève qu'il pourrait être intéressant que toutes les communes se mettent ensemble afin de réfléchir à une convention commune.

M. Charles Bailat répond que suite au contrôle du SAAV en janvier, l'AVGG est un fournisseur d'eau pour les communes membres mais n'est pas le distributeur final qui est la commune. A ce titre, ce qui se passe sur le réseau communal n'appartient pas à l'AVGG. Selon le SAAV, l'AVGG pourrait effectuer les prélèvements d'analyses d'autocontrôle pour autant que les communes mandate l'AVGG.

2. Travail administratif des communes

M. Marcos Pires Mendes relève que les demandes de l'État représentent un travail administratif conséquent et des responsabilités juridiques importantes. Cela charge les Conseillers communaux en charge du dicastère. Cela devient difficile à gérer pour les communes, d'autant plus que les Conseillers changent régulièrement et que le suivi n'est pas garanti.

M. Charles Bailat indique que l'AVGG pourrait prendre en charge certaines tâches, mais que cela représente un coût non négligeable.

3. Assemblée constitutive

M. Claude Gremaud, Vice-président, rappelle l'assemblée de constitution le 18 juin prochain.

Il remercie d'ores et déjà M. Marcos Pires Mendes pour la reprise de ce poste suite à sa démission. Il rappelle également que M. Charles Bailat se tient à disposition pour le poste de Président. Une continuité serait adéquate au vu de la complexité des dossiers. Il appelle alors chacun à soutenir la candidature de M. Bailat.

Plus personne de désirant prendre la parole, le Président profite de remercier les personnes qui l'entourent au quotidien: les membres du comité, les délégués et la commission financière, et souhaite à chacun une bonne soirée. L'assemblée est levée à 21h22.

Ludivine Besomi Chatagny

Admin & Finances

Charles Bailat

Président